

Le 26 novembre 2007

RELANCER LA REFLEXION SUR LE SERVICE CIVIQUE

Il faut que soit désigné d'urgence un haut responsable de l'étude de faisabilité d'un « Service civique obligatoire », et que soient convoqués à la réflexion tous ceux qui sont déjà engagés dans des actions de service faisant appel à des volontaires ainsi que ceux qui, depuis plusieurs années réfléchissent à ce sujet.

En effet, au cours des dernières années et notamment à l'occasion de la crise des banlieues, de nombreuses personnalités se sont prononcées en faveur de la création d'un « Service Civique Obligatoire » ; plusieurs associations ont expérimenté différentes formules de « Service Civique Volontaire » ; l'hebdomadaire « La Vie » a mené une campagne de sensibilisation sur ce sujet avec la participation d'intervenants représentatifs nombreux. Enfin les candidats à l'élection présidentielle se sont tous prononcés en faveur d'un Service Civique.

Au delà de la conscience générale de la nécessité, toutes ces réflexions ou déclarations d'intention ont mis en lumière l'extrême complexité du problème, même et surtout lorsqu'elles ont fait l'objet de tentatives d'inventaires ou de propositions de méthode. Pour éclairer les décideurs politiques, il faut que soit maintenant conduit un travail préalable d'analyse méthodique et détaillée, ce qui n'est à la mesure d'aucun groupe de bénévoles. Faute de quoi la situation restera bloquée.

Avant même la nécessaire phase d'information et de sensibilisation de nos concitoyens qu'il faudra amener à comprendre l'intérêt pour le pays et pour les citoyens eux-mêmes d'une formation à la citoyenneté par le service, il faut que soit créée **une structure permanente destinée à conduire une étude de faisabilité** prenant en compte tous les paramètres psychologiques, techniques, organisationnels, financiers et politiques du problème.

Les études déjà effectuées ont fait l'inventaire des domaines à analyser (dont une liste non exhaustive montre à l'évidence l'ampleur de la tâche) : *objectifs d'un tel service ; attitudes des jeunes à son égard (conscience du problème, souhaits, attentes, craintes, objections...)* ; *durée et place dans les parcours personnels ;*

nature et définition des services durables offerts en France, en Europe, dans le monde ; partage du temps de service entre formation collective, formation technique et service proprement dit ; structures de sélection, d'accueil collectif, de vie pratique dans le service ; recrutement, formation, gestion du personnel d'encadrement ; association à l'action de toutes les générations ; rattachement administratif, responsabilités de gestion et sectorisation territoriale des « unités de service » ; budget de mise en place, budget de fonctionnement, rémunérations ... : chacun de ces domaines, et sans doute quelques autres, doit faire l'objet d'une étude détaillée pour éclairer une éventuelle décision d'activation d'un « service civique »,--même seulement volontaire, --même expérimental et partiel--.

Un seul exemple doit en convaincre : l'inventaire des secteurs d'activité qui pourraient offrir des possibilités de « service » doit être poussé, non seulement jusqu'au niveau du groupe local, mais jusqu'à celui du poste individuel. Il faut effectuer un recensement complet, domaine par domaine, secteur par secteur, zone géographique par zone géographique, de toutes les fonctions qui, en marge du secteur marchand, pourraient être remplies par de jeunes adultes, pour la plupart sans expérience ; et en tenant compte du fait que le besoin de ces services doit être pérenne. Car il s'agit, si le service devait être universel et durer six mois, de la mise en mouvement d'un flux ininterrompu de 300 000 jeunes hommes et femmes dont il faudra, de surcroît, tenir compte des souhaits et des aptitudes !...

Une telle tâche de débroussaillage, qui ne préjuge en rien des décisions futures, mais est indispensable à leur préparation, ne peut être accomplie par le seul secteur associatif. **Il faut que soit créée un comité d'étude permanent** dont la composition, la mission, l'organisation, le rattachement et les conditions de création pourraient être les suivants :

Composition. Sous la direction d'une personnalité qualifiée, des représentants de toutes les parties concernées par la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'un éventuel service civique : jeunes ; associations soucieuses de la citoyenneté ; organismes susceptibles d'utiliser les services des jeunes ; administrations en charge de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports, du travail, de l'agriculture, de la santé, de la coopération, des affaires étrangères, des armées, des finances... ; syndicats professionnels des possibles secteurs d'accueil de services ; élus du niveau national ou local ; communes de France ;

Missions. Analyser et quantifier tous les paramètres entrant dans la problématique de la création et de la conduite d'un service civique obligatoire (ou seulement volontaire).

Déterminer les conditions psychologiques, sociales et techniques de faisabilité du projet.

Proposer un calendrier d'expérimentation.

Organisation. Fractionné en sous-comités chargés chacun d'un des domaines à étudier, ce comité doit disposer d'un minimum de locaux (sans doute parisiens), de quelques fonctionnaires et d'un secrétariat permanents. Ces éléments doivent pouvoir travailler de façon très souple avec tous les organismes publics ou privés et les associations susceptibles de leur fournir les informations ou suggestions utiles, où qu'ils se trouvent. Mandaté pour deux ans (par exemple), le comité devrait rendre public un rapport d'étape tous les six mois, afin de sensibiliser l'opinion et de stimuler la participation active des citoyens à l'élaboration des solutions.

Rattachement. Création. Le projet intéressant tous les secteurs d'activité de la nation, le comité devrait être rattaché, d'une façon ou d'une autre, au niveau du Premier ministre . Il pourrait, par exemple, être rattaché au « Secrétariat Général de la Défense Nationale » (SGDN). La décision de création d'un tel Comité est naturellement du ressort des plus hautes autorités de l'Etat.

Une telle démarche me paraît seule capable à la fois de maintenir et de développer l'intérêt suscité dans l'opinion par la campagne de sensibilisation conduite par l'hebdomadaire « La Vie » en 2006 ainsi que par les promesses de la campagne présidentielle, et de donner le départ à la phase d'approfondissement, préalable nécessaire à la décision de création d'un service civique par la loi.

Dominique Chavanat
Général de corps d'armée (CR)

dochavanat@orange.fr

membre d'un groupe de réflexion lyonnais qui est intervenu sur ce sujet lors d'un colloque organisé par les associations « Démocratie et Spiritualité », « Poursuivre », et « La Vie Nouvelle ».